



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 26 novembre 2019

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau,

à

Affaire suivie par
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 22

Monsieur le Directeur
DEMATHIEU BARD IMMOBILIER
19 Rue de Picardie
57078 METZ Cedex 03

Objet : Dossier de déclaration concernant la requalification du site Klopp – Construction de logements - Thionville
Recevabilité

P.J. : Fiche descriptive

Ref. : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\THONVILLE\2019 D REQUALIF SITE KLOPP

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception, en date du 22 novembre 2019 des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **requalification du site Klopp, construction de logements à Thionville**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 06 septembre 2019 sera affichée à la mairie de Thionville ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable de l'unité Police de l'eau p.i.,


Eva FUMAGALLI

Copie :
Ecolor
Mairie de Thionville
CLE